

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE DU 18 FEVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Comité :	4
En exercice :	4
Présents à la séance :	3
Ayant donné procuration :	0
Excusés :	1

Le Comité syndical du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Villes d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy, Bobigny légalement convoqué à 9 H 00 par Madame la Présidente le 5 Février 2026 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances le 18 Février 2026 sous la présidence de Madame Corinne CADAYS-DELHÔME, Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mme CADAYS-DELHOME Corinne - Déléguée titulaire de LA COURNEUVE
M. HIRSCH Jean-François – Délégué titulaire de BOBIGNY
M. BIDAL Damien - Délégué titulaire d'AUBERVILLIERS

EXCUSES :

M. DACHIVILLE Auguste Romain – Délégué titulaire de DRANCY

INVITES :

Mme Nathalie DIJOUX - Conservatrice

Délibération n° 1 du 18 février 2026

Le budget primitif 2026 du Syndicat Intercommunal pour le Cimetière est voté par chapitres selon le document annexé, équilibré de la façon suivante :

	Reprise des résultats	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	BUDGET TOTAL
FONCTIONNEMENT :				
Recettes :	0,00	1 385 700,00	0,00	1 385 700,00
Dépenses :	0,00	1 238 300,00	147 400,00	1 385 700,00
Soldes =	0,00	+147 400,00	-147 400,00	0,00
INVESTISSEMENT :				
Recettes :	0,00	8 000,00	147 400,00	155 400,00
Dépenses :		155 400,00	0,00	155 400,00
Soldes =	0,00	-147 400,00	+147 400,00	0,00
ENSEMBLE :				
Recettes :	0,00	1 393 700,00	147 400,00	1 541 100,00
Dépenses :		1 393 700,00	147 400,00	1 541 100,00
Soldes =	0,00	0,00	0,00	0,00

Délibération n° 2 du 18 février 2026

Approuve les taux et prestations proposés pour le Syndicat intercommunal du cimetière par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne dans le cadre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires au regard des caractéristiques suivantes :

Pour les agents affiliés à la C.N.R.AC.L.

GARANTIES		TAUX
Décès + Accident du travail professionnelle sans franchise	Longue maladie + Maladie longue durée sans franchise	
Maternité/Paternité/Adoption, Accueil d'enfant sans franchise	Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours <u>fermes par arrêt</u>	
TOTAL		6,25 %

Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC

GARANTIES		TAUX
Accident du travail/ Maladie professionnelle sans franchise	Grave maladie - Maternité/Paternité/Adoption - Accueil d'enfant - Maladie Ordinaire sans franchise	
	Maladie ordinaire avec une franchise 10 jours <u>fermes par arrêt</u>	
TOTAL		1,45 %

Décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 4 ans au nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte du Syndicat intercommunal du cimetière par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne avec CNP Assurances, porteur du risque, en partenariat avec Relyens, courtier gestionnaire.

Autorise Madame la Présidente à signer le certificat d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe

L'Ordre du Jour étant épuisé la séance est levée à 11h00

Fait à La Courneuve, le 18 février 2026
La Présidente,
Corinne CADAYS-DELHOME

La Présidente

